

RCS : BERGERAC

Code greffe : 2401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BERGERAC atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 00038

Numéro SIREN : 530 009 968

Nom ou dénomination : "PHARMACIE DE GARDONNE"

Ce dépôt a été enregistré le 08/01/2024 sous le numéro de dépôt 42

(1) BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2022

Désignation de l'entreprise : SARL PHARMACIE DE GARDONNE

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 11

Adresse de l'entreprise : 55 Avenue du Périgord

24680 GARDONNE

Durée de l'exercice précédent * 12

Numéro SIRET * 5 3 0 0 0 9 9 6 8 0 0 0 1 3

Néant *Exercice N^e clos le, N-1
30112022 31122021

		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE *	IMMobilisations incorporelles	AA			
Frais d'établissement *		AB	Dépôt du : 08/01/2024		
Frais de développement*		CX	N° du Dépôt : 42		
Concessions, brevets et droits similaires		AF	SIRENE : 530 009 968		
Fonds commercial (1)		AH	N° de Gestion : 2024 B 38		
Autres immobilisations incorporelles		AJ			
Avances et acomptes sur immobilisa- tions incorporelles		AL			
Terrains		AN			
Constructions		AP			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR	6 824 AS 6 820 4 728		
Autres immobilisations corporelles		AT	297 739 AU 287 679 10 060 23 921		
Immobilisations en cours		AV			
Avances et acomptes		AX			
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS	CT		
Autres participations		CU	CV		
Créances rattachées à des participations		BB	BC		
Autres titres immobilisés		BD	BE 1 605 1 605		
Prêts		BF	BG		
Autres immobilisations financières *		BH	BI		
TOTAL (II)		BJ 2 343 168 BK 294 499 2 048 669 2 063 253			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *				
Matières premières, approvisionnements		BL	BM		
En cours de production de biens		BN	BO		
En cours de production de services		BP	BQ		
Produits intermédiaires et finis		BR	BS		
Marchandises		BT 221 498 BU 7 091 214 406 230 245			
Avances et acomptes versés sur commandes		BV	BW		
Clients et comptes rattachés (3) *		BX 18 812 BY 18 812 18 812 25 982			
Autres créances (3)		BZ 28 127 CA 28 127 28 127 12 384			
Capital souscrit et appelé, non versé		CB	CC		
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :		CD CE			
Disponibilités		CF 210 447 CG 210 447 210 447 133 113			
Charges constatées d'avance (3) *		CH 754 CI 754 754 167			
TOTAL (III)		CJ 479 639 CK 7 091 472 547 401 890			
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
Primes de remboursement des obligations (V)		CM			
Ecart de conversion actif * (VI)		CN			
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO 2 822 806 IA 301 590 2 521 216 2 465 143			
Renvois : (1) Dont droit au bail:		(2) Part à moins d'un an des im- mobилизations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an : CR	
Clause de réserve de propriété : * Immobili- sations :		Stocks :		Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

GB

(2) BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2022

Désignation de l'entreprise SARL PHARMACIE DE GARDONNE				Néant <input type="checkbox"/> *
		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 180 000 ..)	DA	180 000	360 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	26 000	26 000
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	36 000	36 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	551 679	996 457
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	126 964	172 253
	Subventions d'investissement	DJ		
Autres fonds propres	Provisions réglementées *	DK		
		DL	920 643	1 590 710
		DM		
Provisions pour risques et charges	Produit des émissions de titres participatifs	DN		
	Avances conditionnées	DO		
		DP		
DETTE (4)	Provisions pour risques	DQ		
	Provisions pour charges	DR		
		DS		
DETTE (4)	Emprunts obligataires convertibles	DT		
	Autres emprunts obligataires	DU	1 224 458	504 962
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DV	47 809	59 588
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DW		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DX	262 337	238 058
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DY	58 174	66 888
	Dettes fiscales et sociales	DZ		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	EA	7 796	4 938
	Autres dettes	EB		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EC	1 600 574	874 434
		ED		
	Ecarts de conversion passif * (V)	EE	2 521 216	2 465 143
RENOVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)}	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	440 366	481 722
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	11	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

G

Désignation de l'entreprise **SARL PHARMACIE DE GARDONNE**

Néant *

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations			
					Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
INCORP.		Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ	1	D8		D9
		Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	2 037 000	KE		KF
CORPORELLES	Terrains				KG	KH	KI	
	Sur sol propre	[Dont Composants	L9		KJ	KK	KL	
	Sur sol d'autrui	[Dont Composants	M1		KM	KN	KO	
	Installations générales, agencements * et aménagements des constructions	[Dont Composants	M2		KP	KQ	KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	[Dont Composants	M3		KS	KT	KU	
	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	KW	KX	
	Matiériel de transport *				KY	KZ	LA	
	Matiériel de bureau et mobilier informatique				LB	LC	LD	1 099
	Emballages récupérables et divers *				LE	LF	LG	
	Immobilisations corporelles en cours				LH	LI	LJ	
FINANCIERES	Avances et acomptes				LK	LL	LM	
	TOTAL III				LN	303 464	LP	1 099
	Participations évaluées par mise en équivalence				8G	8M	8T	
	Autres participations				8U	8V	8W	
	Autres titres immobilisés				1P	1R	1S	
CORPORELLES	Prêts et autres immobilisations financières				1T	1U	1V	
	TOTAL IV				LQ	LR	LS	
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				ØG	ØH	ØJ	1 099
	CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions			
					par virement de poste à poste	par cessions à des tiers ou mises à la disposition de tiers ou résultant d'une mise en équivalence	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence
INCORP.		Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN	1	CØ	3	Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
		Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV	2 037 000	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX	LY	LZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA	MB	MC	
		Sur sol d'autrui	IR		MD	ME	MF	
		Inst. gales, agencets et am. des constructions	IS		MG	MH	MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ	MK	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets, aménagements divers	IU		MM	MN	MO	
		Matiériel de transport	IV		MP	MQ	MR	
		Matiériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	MT	MU	
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV	MW	MX	
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ	NA	NB	
FINANCIERES	Avances et acomptes		NC		ND	NE	NF	
	TOTAL III		IY		NG	NH	NI	
	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU	M7	ØW	
	Autres participations		IØ		ØX	ØY	ØZ	
	Autres titres immobilisés		I1		2B	2C	2D	
CORPORELLES	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E	2F	2G	
	TOTAL IV		I3		NJ	NK	2H	
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		I4		ØK	ØL	ØM	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Exercice N clos le : **3 | 0 | 1 | 1 | 2 | 0 | 2 | 2**

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : **SARL PHARMACIE DE GARDONNE**

Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]	
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice				
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4			
1 Concessions, brevets et droits similaires							
2 Fonds commercial							
3 Terrains							
4 Constructions							
5 Installations techniques mat. et out. industriels							
6 Autres immobilisations corporelles							
7 Immobilisations en cours							
8 Participations							
9 Autres titres immobilisés							
10 TO TAUX							

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :

- a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
- b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B

DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE

--

2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE -

--

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE =

--

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan: de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



Désignation de l'entreprise : <u>SARL PHARMACIE DE GARDONNE</u>										Néant <input type="checkbox"/> *	
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *											
CADRE A			Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements différents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Frais établissement et développement			CY		EL		EM		EN		
Fonds commercial			RE		RF		RI		RJ		
Autres immobilisations incorporelles			PE		PF		PG		PH		
TOTAL I			RK		RM		RN		RO		
Terrains			PI		PJ		PK		PL		
Sur sol propre			PM		PN		PO		PQ		
Constructions			PR		PS		PT		PU		
Sur sol d'autrui			PV		PW		PX		PY		
Inst. générales, agencements et aménagements des constructions			PZ	6 097	QA	723	QB		QC	6 820	
Installations techniques, matériel et outillage industriels			QD	200 463	QE	12 395	QF		QG	212 858	
Autres immobilisations corporelles			QH		QI		QJ		QK		
Matériel de transport			QL	72 256	QM	2 564	QN		QO	74 820	
Matériel de bureau et informatique, mobilier			QP		QR		QS		QT		
Emballages récupérables et divers			QU	278 816	QV	15 683	QW		QX	294 499	
TOTAL II			ØN	278 816	ØP	15 683	ØQ		ØR	294 499	
TOTAL GENERAL (I + II)											
CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
Immobilisations amortissables		DOTATIONS				REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV				
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD				
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6				
Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4				
Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2				
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9				
Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7				
Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5				
Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3				
Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1				
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO				
TOTAL III	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV				
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY		Total général non ventilé (NW - NY)	NZ				
CADRE C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étailler							Z9		Z8		
Primes de remboursement des obligations							SP		SR		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

GB

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation de l'entreprise : <u>SARL PHARMACIE DE GARDONNE</u>							Néant <input type="checkbox"/> *				
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4						
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB		TC					
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE		TF					
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH		TI					
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN		TO					
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5		D6					
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinques H du CGI)	IJ	IK	IL		IM					
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ		TR					
TOTAL I		3Z	TS	TT		TU					
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C		4D					
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G		4H					
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L		4M					
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R		4S					
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V		4W					
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z		5A					
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D		5E					
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J		5K					
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ		ER					
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T		5U					
Provisions pour dépréciation	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X		5Y					
	TOTAL II	5Z	TV	TW		TX					
	sur immobilisations <ul style="list-style-type: none"> - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) * 	6A	6B	6C		6D					
		6E	6F	6G		6H					
		Ø2	Ø3	Ø4		Ø5					
		9U	9V	9W		9X					
		Ø6	Ø7	Ø8		Ø9					
		Sur stocks et en cours	6N	7 362	6P	18 390	6R	18 661	6S	7 091	
		Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W		
TOTAL III	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A			
	TOTAL III	7B	7 362	TY	18 390	TZ	18 661	UA	7 091		
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	7 362	UB	18 390	UC	18 661	UD	7 091		
	Dont dotations et reprises	<ul style="list-style-type: none"> - d'exploitation - financières - exceptionnelles 	UE	18 390	UF	18 661					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.			UG		UH						
			UJ		UK						
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.							10				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

G3

Désignation de l'entreprise : SARL PHARMACIE DE GARDONNE					Néant <input type="checkbox"/> *	
CADRE A		ETAT DES CREANCES		A 1 an au plus	A plus d'un an	
DE L'ACTIF CIRCULANT IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations	Montant brut	1	2	3	
	Prêts (1) (2)	UL		UM	UN	
	Autres immobilisations financières	UP		UR	US	
	Clients douteux ou litigieux	UT		UV	UW	
	Autres créances clients	VA				
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée *)	UX	18 812	18 812		
	Personnel et comptes rattachés	Z1				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UY				
	Etat et autres collectivités publiques	UZ				
Impôts sur les bénéfices	Impôts sur les bénéfices	VM	2 363	2 363		
	Taxe sur la valeur ajoutée	VB	1 802	1 802		
	Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN				
	Divers	VP				
Groupe et associés (2)		VC	9 535	9 535		
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	14 428	14 428		
Charges constatées d'avance		VS	754	754		
TOTALS		VT	47 694	VU	47 694	
RENVOIS	(1) Montant des	VD			VV	
	- Prêts accordés en cours d'exercice	VE				
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VF	9 535			
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)						
CADRE B		Montant brut	1	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	11	11		
	à plus d' 1 an à l'origine	VH	1 224 447	112 049	410 140	702 259
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	262 337	262 337		
Personnel et comptes rattachés		8C	23 958	23 958		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	25 791	25 791		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	4 069	4 069		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	4 356	4 356		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI	47 809			47 809
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	7 796	7 796		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTALS		VY	1 600 574	VZ	440 366	410 140
RENVOIS	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	1 237 000	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	517 860		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.	47 809

Désignation de l'entreprise : SARL PHARMACIE DE GARDONNE						Néant <input type="checkbox"/> *	Exercice N, clos le : 30112022		
I. RÉINTEGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)								
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE				
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG				
	Fraction des loyers à reintégner dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		Part des loyers dispensée de reintegration (art. 239 sexies D)	RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)	XX				
	Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *	XZ				
	Réintérations prévues à l'article 155 du CGI*								
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)								
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7				
Résultats d'impôts particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	{ - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %							
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *	{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions							
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)									
Reintérations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW				
				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage									
						TOTAL I	169 792		
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *									
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf tableau 2058-B, cadre III)									
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	{ - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs							
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %								
Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *									
Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part de frais et charges restant imposable à Produit net des actions et parts d'intérêts : (déduire des produits nets de participation) 2A)									
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)									
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer * .								
	Majoration d'amortissement *								
	Achat d'immobilisations et exonération*	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septicies)	K9		Société investissement immobilier cotées (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA
		Zone franche urbaine-TE (art. 44 octies)	ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F		Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	XC
Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC		Zone de développement prioritaire (art. 44 septidecies)	PB	
Entreprises nouvelles 44 sexies	L2		Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5					
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)									
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9		Dont déduction exceptionnelle similaire de conduite	YH		Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI	
	Dt déd. exc (art. 39 decies A)	YA	Dt déd. exc (art. 39 decies B)	YB	Dt déd. exc (art. 39 decies C)	YC	Dt déd. exc (art. 39 decies D)	YD	
	Dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)	YI	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	YL					
	Déductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II)						XI	169 792		
déficit (II moins I)									
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*									
RÉSULTAT FISCAL	BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)	XN	169 792	XO	0				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



2058A - Réintégrations diverses au 30/11/2022

Libellé	Montant
CSG GERANTS NON DEDUCTIBLE	3 875
Totalisation	3 875

29

Désignation de l'entreprise <u>SARL PHARMACIE DE GARDONNE</u>		Néant <input type="checkbox"/> *
I. SUIVI DES DÉFICITS		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4 ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGES À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES		
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	19 499
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT		
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *	ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *	8X	8Y
	8Z	9A
	9B	9C
Provisions pour dépréciation *	9D	9E
	9F	9G
	9H	9J
Charges à payer	9K	9L
	9M	9N
	9P	9R
	9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	YO
	↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCE DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise : SARL PHARMACIE DE GARDONNE								Néant <input type="checkbox"/> *	
ORIGINES (1)	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTIONS (1)	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB		
	Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	172 253		- Autres réserves	ZD	172 253		
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Dividendes	ZE			
	TOTAL I	ØF	172 253		Autres répartitions	ZF			
(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)								TOTAL II	
								ZH 172 253	
RENSEIGNEMENTS DIVERS								Exercice N :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7			Exercice N-1 :				
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YQ				
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YR				
DETALS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance				YS				
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois et de copropriété)	J8	29 460		YT				
	- Personnel extérieur à l'entreprise				XQ	30 090	33 778		
IMPOSTES ET TAXES	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				YU	2 000			
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				SS	39 648	22 489		
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES			YV				
Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052								ZT 27 586 27 832	
T.V.A.	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				ZJ	99 324	84 099		
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS			YW	3 394	3 390		
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				9Z	14 299	21 830		
DIVERS	- Montant de la T.V.A. collectée				YX	17 693	25 220		
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YY	111 599	117 305		
	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires de 2021) *				YZ	81 813	83 558		
REGIME DE GROUPE *	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				ØB	161 989			
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ØS				
	- Numéro de centre de gestion agréé * XP				ZK	%	%	%	
- Filiales et participations (Liste au 2059-G Si oui cocher 1 Sinon 0 prévu par art.38 II de l'ann.III au CGI)								ZR	
- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								RG	
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								RH	
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL	
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC	
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO	
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF	
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH JJ								N° SIRET de la société mère du groupe	

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration.

Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).



Désignation de l'entreprise : SARL PHARMACIE DE GARDONNE

Néant **A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés *	Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
I - Immobilisations *	①	②	③	④	⑤
	1				
	2				
	3				
	4				
	5				
	6				
	7				
	8				
	9				
	10				
	11				
	12				

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées ***

Prix de vente ⑥	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑦	Court terme ⑧	Long terme ⑩			Plus-value taxables à 19% (1) ⑪
			19%	15% ou 12,80%	0%	
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					
II - Autres éléments	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+ 				
	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+ 				
	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+ 				
	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+ 				
	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					

CADRE A : plus ou moins value nette à court terme (total algébrique
des lignes 1 à 20 de la colonne (9))CADRE B : plus ou moins value nette à long terme (total algébrique
des lignes 1 à 20 de la colonne (10))

CADRE C : autres plus-values taxables à 19% (11)

(A)

(B)
(Ventilation par taux)

(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

48

**2059A - Détail des immobilisations cédées
au 30/11/2022**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés	Valeur d'origine	Valeur réévaluée	Amortis.	Autres amortiss.	Valeur résiduelle	Prix de vente	Montant global	Court terme	Long t. 19%	Long t. 15% 12,80%	Long t. 0%	Plus-values 19%
Totalisation												

**Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)**

du Code général des impôts)					Néant
Désignation de l'entreprise : SARL PHARMACIE DE GARDONNE					*
A ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME (à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)					
Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie sur 3 ans au titre de	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
		N - 1			
		N - 2			
		N - 1			
		N - 2			
		N - 3			
		N - 4			
		N - 5			
		N - 6			
		N - 7			
	N - 8				
	N - 9				
TOTAL 2					
B PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS					
Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.					
<input type="checkbox"/> Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)	<input type="checkbox"/> Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)				
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
TOTAL					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

6

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SARL PHARMACIE DE GARDONNE**

Néant *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,80 % ② .	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art.219 I a sexies-0 bis du CGI) ① *.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *.	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,80 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ③	Solde des moins-values à 12,80 % ④
Moins-values nettes N			
N - 1			
N - 2			
Moins-values nettes à N - 3 long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 4		
N - 5			
N - 6			
N - 7			
N - 8			
N - 9			
N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES *

Origine ①	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme ③	Imputations sur le résultat de l'exercice ④	Solde des moins-values à reporter col. ④ = ② + ③ - ⑤ ⑥
	A 19 % ou à 15 % ②	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ⑤			
Moins-values nettes N					
N - 1					
N - 2					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 3				
N - 4					
N - 5					
N - 6					
N - 7					
N - 8					
N - 9					
N - 10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



Désignation de l'entreprise : SARL PHARMACIE DE GARDONNE					Néant <input type="checkbox"/> *		
I SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme					
			taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)		1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2					
TOTAL (ligne 1 et 2)		3					
Prélèvements opérés		4					
		5					
TOTAL (ligne 4 et 5)		6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7					
II RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)							
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve			montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARL PHARMACIE DE GARDONNE	Néant <input type="checkbox"/> *		
Exercice ouvert le : 01012022 et clos le : 30112022	Durée en nombre de mois 11		
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel	YP		
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	2 278 124	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT		
TOTAL 1	OX	2 278 124	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	1 330	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD	1 846	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM	3 176	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON	1 540 747	
Variation négative des stocks	OQ	17 955	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	58 720	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	7	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ	1 617 428	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	663 872
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)	SA	663 872	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX		2 485 226
Effectifs au sens de la CVAE	EY		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	GY	01/01/2022	GZ 30/11/2022
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	HR		

« PHARMACIE DE GARDONNE »
Société à Responsabilité Limitée à Associé Unique
Au capital de 180 000,00 Euros
Siège social : 55 Avenue du Périgord
24680 GARDONNE

R.C.S : BERGERAC 530 009 968

**DECISION ORDINAIRE ANNUELLE DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 31 MAI 2023**

**AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 30 NOVEMBRE 2022**

DEUXIEME DECISION

L'associé unique entérine les comptes de l'exercice clos le **30/11/2022** faisant ressortir un **bénéfice de 126 964,00** Euros.

L'associé unique décide d'affecter ce résultat de **126 964,00** Euros, auquel s'ajoute la somme de **18 000,00** Euros prélevée sur le poste « **Réserve légale** » se trouvant trop doté suite à la réduction de capital intervenue le 1^{er} juillet 2022, de la façon suivante :

- Au compte « **Autres réserves** », pour un montant de **144 964,00** Euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'associé unique prend acte qu'il n'y a pas eu lieu à distribution de dividendes au titre des trois précédents exercices de la société.

Pour copie certifiée conforme,

Le gérant

